**COMPTE-RENDU DE RÉUNION**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ORDINAIRE du 29 janvier 2021**

**Présents** : Françoise Beuret, Françoise BARTHOULOT, Laure CHARDON, Ludovic BARTHOULOT, Emmanuel BOITEUX, Julie Bonvalo, Pascal BONVALOT, Patrick PEGEOT, Lionel PREUD’HOMME, Thierry Rigoni, Hervé ROY.

**Secrétaire de la séance** : Hervé ROY

Convocation du22 janvier 2021

**Approbation du compte-rendu de séance du 4 décembre 2020**

Les membres présents n’ont rien à modifier sur le compte-rendu.

**Restitution caution logement**

Le conseil municipal est unanime pour que soit restitué à Madame Kohler la caution versée lors de l’entrée dans son logement.

**Vente et achat de terrain**

🙡 Impasse de l’église :

* Vente des parties communales situées devant les immeubles aux numéros 2 et 4 impasse de l’église avec échange d’une partie de la voie publique prise sur les parcelles C 256, C 202 et C 199 appartenant aux privés.
* Vente de la partie communale située aux abords de la parcelle C 198.
* Signature d’une convention devant notaire entre la commune et le consort BARTHOULOT pour l’utilisation de l’emplacement de la cuve à gaz de l’église.

🙡 Chemin de la Seigne :

* Vente d’une partie de la parcelle A 221.

Les frais de géomètre seront à la charge de l’acquéreur.

Les actes de vente se feront en la forme administrative.

**Prix de vente des terrains**

Une discussion est engagée au sein du conseil concernant le prix du terrain d’aisance, suite à l’importante augmentation votée lors du mandat précédent.

Le conseil municipal est pour le maintien du prix du terrain d’aisance à 10€ le m2

Par 6 voix pour et 4 voix contre.

Madame le Maire, intéressée par l’achat de terrains ayant quitté la salle de conseil.

**Regroupement de commandes défibrillateur**

Le conseil municipal décide, à l’unanimité, d’acheter par le biais du regroupement de commandes mis en place par la CCPM, un défibrillateur DAE ZOLL +AIVIA 200 pour une installation extérieure au prix de 1 275 € HT.

Il est également décidé de souscrire un contrat annuel de maintenance totale pour un montant de 225 € HT.

**Demande de subvention DETR - Toiture distillerie**

Le conseil municipal sollicite une subvention DETR auprès de l’état pour les travaux de réfection de la toiture de la distillerie à hauteur de 30 des dépenses engagées soit 2 663 € et autorise Madame la Maire à signer toutes les pièces du dossier.

**Sujets ne donnant pas lieu à délibération**

* **Eglise** : dans le cadre de la mise en accessibilité des bâtiments publics, le sol du porche doit être remis à niveau. Une subvention a été accordée à la commune sous conditions que ces travaux soient réalisés. Un devis Pierre VallonSancey est présenté pour 8244.41 € TTC. Le conseil souhaite avoir une seconde offre.
* **Salle de convivialité** : Madame le maire propose de faire installer une lampe extérieure au-dessus de l’entrée des escaliers et d’ajouter un interrupteur à l’intérieur. Accord unanime.
* **Logement de Courcelles** : les communes de moins de 2000 habitants ne peuvent plus faire appel aux services des domaines pour l’évaluation des biens. Le logement de Courcelles sera donc estimé par un Notaire en vue d’une éventuelle vente.
* **Requêtes de Monsieur MONNERET**:
  + **Emplacement pour stockage de bois**: la mairie a proposé à M. Monneret de stocker du bois avant déchiquetage sur une partie de la parcelle ZC 26 par convention d’un an moyennant un chèque de caution de 250€ restituable. Cette proposition n’est plus discutable.
  + **Problème de déneigement de la route qui descend à Dampjoux**: le prestataire qui a obtenu le marché pour le déneigement utilise un matériel plus volumineux que précédemment, ce qui ne permet pas de laisser des bourrelets de neige sur les accotements. Un point sera fait avec l’entreprise.
  + **Problème de bois menaçants de tomber sur sa propriété**: la parcelle A136 étant soumise au régime forestier, le garde forestier de l’ONF est intervenu, a marqué les bois et le chantier sera réalisé par Ludovic Barthoulot.

**QUESTION(S) DIVERSE(S)**

* Le stock de sel de déneigement sera cédé à la commune de Valoreille pour le salage de Fontaine-Vie.
* Un accord est donné à la pisciculture de Soulce-Cernay, pour l’installation d’un camion friture tous les 15 jours.
* La commune recrute un saisonnier pour juillet et août à raison de 25h/semaine. Les personnes intéressées peuvent déposer leur candidature en mairie. Permis de conduire obligatoire.